

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

INTÉRIEUR.

Paris, 25 août.

En vertu d'un décret impérial, les Conseils d'arrondissement se réuniront, le 19 septembre prochain, pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours. — Havas.

La revue passée à Sartory, par M. le général Magnan, en présence des officiers autrichiens envoyés par le gouvernement de Vienne, a été des plus belles. Après le déjeuner, M. le maréchal et ses hôtes ont fait une visite au camp. Le maréchal, avec l'affabilité qui le caractérise, a plusieurs fois interrogé les soldats en leur demandant s'ils étaient contents; si le pain et la soupe étaient à leur gré. On a été jusqu'à faire déchausser des troupiers pour voir l'état de leur chaussure. Ce n'a pas été une petite surprise, de la part des officiers étrangers, de voir nos soldats porter, dans de bons souliers imperméables, d'excellentes chaussettes en fil, très-propres! bref on est entré, pendant cette visite, dans les plus minutieux détails. On a visité les armes, les buffleteries et surtout les pièces d'artillerie des deux batteries du camp.

A 1 heure 1/2, les troupes ont pris les armes. La division de cavalerie de Versailles est arrivée et les manœuvres ont commencé. Une charge à fond, faite par les carabiniers et les cuirassiers, sur une seule ligne de bataille, exécutée avec un entrain, une vigueur et une décision admirables, a vivement impressionné les assistants. — Havas.

On écrit de Dieppe, le 23 août: « La plage était, ce matin, moins fréquentée que d'habitude: un vent frais, suite de l'orage qui a éclaté cette nuit sur Dieppe, avait diminué les baigneurs et même les promeneurs. L'Empereur a profité de la circonstance pour visiter pédestrement quelques-uns des quartiers habités par la population maritime; il est rentré à son hôtel impérial par la plage. Chacun se découvrirait respectueusement sur son passage.

» Jusqu'ici, rien de solennel, d'apprêté; pas de fête, en un mot. LL. MM. se rencontrent partout où elles ne sont pas attendues; chaque jour, chaque heure enfante son projet, sa partie de plaisir. Aussi, ai-je peine à croire que, ce soir, l'Empereur et l'Impératrice se rendront au spectacle, comme on vient de me l'assurer. Une troupe de province! il y

à la cependant de quoi piquer la curiosité; un Empereur ne voit pas, n'entend pas cela tous les jours.

» La musique des guides fait fureur à Dieppe, elle joue presque tous les soirs, soit dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, pendant le dîner de Leurs Majestés, soit sur la place du théâtre, soit enfin à l'établissement. — Havas.

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE. — Nous recevons la dépêche télégraphique suivante:

« Bruxelles, 25 août.

» La seconde chambre des États-Généraux de Hollande a adopté, à la majorité de 41 voix contre 27, la loi réglant la surveillance de l'Etat sur les différents cultes existant dans les Pays-Bas. » — Havas.

ORIENT. — Les nouvelles d'Orient sont peu intéressantes.

On écrit de Galatz, 12 août, que des vapeurs turcs amènent continuellement des troupes à Verna. Elles y restent ou se rendent à Schumla, Babadag et Silistrie, où l'on a aussi transporté 100 pièces de campagne de Verna et 600 artilleurs arrivés d'Andrinople. Halim-Pacha, commandant la division de Karassu, s'est rendu avec une partie de ses troupes dans le district de Babadag. Le colonel Budzikowky, qui porte le nom de Machlès-Bey parmi les Turcs, est de retour à Constantinople d'une voyage d'inspection. La division de 12,000 hommes, sous les ordres de Halim-Pacha se compose de trois brigades; l'une est à Matchia, l'autre à Issaktscha, et la 3^e à Talttscha. Elle recevra, dit-on, un renfort de 20,000 Arabes qui sont attendus.

D'autres lettres de Constantinople assurent que les navires de guerre américains ont été réunis sous un seul commandement, parce que l'affaire Costa n'est pas encore terminée, et que la flotte autrichienne s'est concentrée à Smyrne. — Havas.

CHINE. — Le *Morning-Post*, du 24 août, publie plusieurs dépêches de sir Georges Bouham au comte de Clarendon, au sujet de la Chine. On y voit que le chef des insurgés, en Chine, est Taeping, chef souverain, considéré par ses partisans comme le frère cadet de notre Sauveur. Ce Taeping est un homme lettré de la province de Canton qui, dégoûté de ses succès littéraires, a étudié les doctrines et traités des missionnaires anglais. Après trois années

d'efforts et de persévérance, Taeping et ses adhérents sont parvenus à s'emparer de Nankin et de Chinkeang. Sous ses ordres se trouvent les princes, ses ministres, et une foule de mandarins de Canton. L'armée rebelle compte 25,000 hommes. A l'ancien Testament et aux traités des religieux des missionnaires, ils ont ajouté une foule de superstitions et de non-sens. Le docteur Meddhurts travaille en ce moment à la traduction des diverses brochures qui contiennent la substance des doctrines de cette nouvelle secte. Les conversations avec les princes du Nord (ainsi s'appellent les ministres de Taeping), roulent constamment sur les questions religieuses, les règles célestes ou les Dix Commandements. Dans une conversation entre l'interprète anglais Meadows et ces chefs, ceux-ci lui ont dit, que si les Anglais assistaient les Mantchous, leurs adversaires, ce serait mal, et de plus, ont-ils ajouté, ce serait inutile.

Notre Père céleste nous protège, et nul ne peut lutter contre lui. Quant à Taeping-Wong, le prince de la Paix, c'est le vrai lord ou souverain. Le lord de la Chine ou seigneur de l'Univers; il est le 2^e fils de Dieu. Tous les peuples de l'Univers lui doivent hommage et obéissance. — D'après le nouveau calendrier, établi par le règne de la dynastie céleste de Taeping (qui insiste surtout pour qu'on vénère Dieu, son père et son frère aîné), l'année a 366 jours, divisés en 12 mois de 30 et 31 jours. Leur année actuelle a commencé le 4 février 1853.

Taeping, selon ses partisans, est celui qui a vraiment obtenu le décret céleste pour gouverner. Son autorité est bien légitime. Les honnêtes oiseaux choisissent l'arbre sur lequel ils perchent; les vertueux ministres ont choisi le souverain qu'ils veulent servir. Les Tartares, maintenant ont fait leur temps. Au demeurant, les insurgés déclarent que ce sont des recrues nouvelles, et qui n'étaient pas bien au courant de la consigne, qui ont tiré sur le bâtiment anglais, parce qu'ils savent bien que les Anglais veulent observer la neutralité dans cette lutte, ayant avec les Mantchous des traités qui ne leur permettent pas de se battre contre eux. Les mouvements des navires impies des menteurs Tartares, prescrivent, du reste, les plus grandes précautions aux insurgés. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

M. le ministre des finances a donné mardi à tous

FEUILLETON

UN LION PRIS AU PIÈGE.

(Suite.)

Le comte de Plais dit alors d'une voix ferme :

— Mon oncle, il faut que je vous parle d'une affaire grave... Puis il avança deux fauteuils et attendit que son oncle se fût assis.

— Le ton dont tu me dis cela m'effrayerait si je ne connaissais ton caractère léger et ta curieuse philosophie, dit M. Mongereau.

— Ecoutez-moi avec attention, mon oncle, c'est sérieux...

— Mon ami, il n'y a de sérieux dans la vie que l'instant où on va la quitter, répondit l'oncle en souriant.

— Encore! dit Léon avec impatience.

— Je t'écoute, répondit M. Mongereau en s'inclinant. Il y eut un instant de silence. Le comte de Plais le rompit enfin.

— Mon oncle, je suis amoureux!

— Toi? dit M. Mongereau avec étonnement.

— Moi, répondit Léon.

— C'est impossible! exclama l'oncle comme se parlant à lui-même.

— Je vous le répète, mon oncle, je suis amoureux! dit sérieusement le Comte.

— Et depuis quand?

— Depuis mon séjour aux Fougères...

— Alors tu as bien caché ton jeu, car personne n'a pu s'en douter, fit observer l'oncle en souriant.

— C'est une passion profonde, mon oncle.

— Et où respire le tendre objet de ton amour? demanda M. Mongereau.

— Ici, mon oncle!

— Ici? répéta M. Mongereau.

— Dans cette maison...

— Dans cette maison?

— Vous ne devinez pas? demanda timidement le jeune homme.

— Je ne vois que ma femme, et entre nous je ne te crois pas encore assez pervers pour avouer cet attachement à son mari, objecta M. Mongereau.

Léon fit un geste rempli de dignité.

— Oh! je respecte ma tante, Monsieur... Mais, vous ne devinez pas?... Jaime Cécile, mon oncle, dit Léon avec effusion.

— Ma pupille! répondit M. Mongereau en jouant l'étonnement.

Puis, se levant, il ajouta avec une dignité glaciale:

— Léon, la plaisanterie doit s'arrêter là!

— Vous aussi, mon oncle, vous doutez?

— Moi aussi? dit le tuteur réellement surpris cette fois.

— Pardonnez-moi, mais je n'ai pu la voir, la rencontrer sans lui dire.

— Comment tu as osé faire une déclaration à Cécile? J'espère qu'elle ne t'a pas écouté?

— Elle m'a ri au nez, mon oncle.

M. Mongereau se mit à rire aussi et dit à son neveu:

— Et conviens qu'elle a eu raison?

— Je conviens si peu, répondit Léon gravement, que je vous demande la main de votre pupille.

— Te marier? Décidément tu es fou!

— Dites que j'étais insensé avant de venir aux Fougères!

— Je ne consentirai jamais à ce mariage, répondit M. Mongereau sévèrement. D'abord Cécile ne t'aime pas.

— Tu as eu soin par tes discours de la mettre en garde contre ce danger.

— Oh! mon oncle, répondit Léon avec enthousiasme, quand Cécile verra que je reste ici, que j'abandonne ma vie folle et dissipée de Paris, elle me jugera mieux, et je suis sûr qu'il viendra un moment où elle croira à la vérité de mes paroles... à la sincérité de mon amour....

— Malheureux! s'écria M. Mongereau, mais tu ne penses donc pas à ton avenir? Cécile n'a pas de dot.

— Je suis riche, répondit Léon.

— C'est une enfant de dix-huit ans à peine!

ses collègues du Conseil général, aux autorités, chefs de services et administrations de la ville, etc., un grand dîner qui a été suivi d'une soirée et réception nombreuse à la Préfecture.

Son Excellence avait exprimé, le même jour, en séance au Conseil général, le regret qu'elle éprouvait de ne pouvoir prendre part plus longtemps aux travaux de la session, les nécessités du service exigeant son retour à Paris, et il paraît, en effet, que M. le ministre des finances devait quitter Angers le lendemain.

Si court qu'il ait pu être, son séjour a été apprécié ici comme il le méritait. M. le ministre des finances a fait preuve, dans sa courte présidence du Conseil général, de la haute capacité qu'on lui connaissait, a donné dans quelques affaires importantes des explications aussi nettes que parfaitement exprimées, a dit et démontré combien son concours était acquis aux grands intérêts qu'il est venu connaître sur place, dans le sein du Conseil général; et le séjour de Son Excellence, la part de travail qu'elle a prise ici, son affabilité ne s'oublieront pas dans le pays, qui s'honore des hautes positions que M. Bineau a conquises, comme le Ministre aime à rappeler à toute occasion sa reconnaissance pour le département qui lui a ouvert une carrière politique si éminemment parcourue. — Louis Tavernier.

(Maine-et-Loire.)

CHRONIQUE LOCALE.

Nous extrayons du *Journal de Maine-et-Loire* certains passages du remarquable rapport de M. le Préfet, au conseil général, que nous croyons intéresser plus particulièrement notre pays.

Messieurs,

Le calme de la France et la prospérité dont elle jouit nous permettent de nous occuper des affaires, dégagés aujourd'hui des préoccupations politiques qui pesaient sur vos dernières sessions; et l'Empereur, par la protection manifeste de son gouvernement pour tout ce qui est bien, par l'essor qu'il donne aux forces vives et nobles du pays, accroît assez nos moyens d'entreprise, pour que ma première pensée soit de confondre sur ce point mon opinion avec la vôtre, et de constater une situation qui autorise autant d'espérances qu'elle a déjà produit de résultats.

Je vais, pour la quatrième fois, Messieurs, avoir l'honneur de me trouver en session avec vous, et vous ne serez pas surpris que je le rappelle ici avec autant de satisfaction que de reconnaissance, puisque la conformité de nos vues, puisque votre confiance, toujours si bienveillante et si soutenue pour moi, nous ont permis d'accomplir ensemble la plupart des importants projets que nous avons à suivre à cette heure. L'ordre de notre travail sera le même, et, après avoir consigné dans des rapports spéciaux sur chaque affaire, toutes les observations et propositions qui s'y rattachent, je vous prie d'en entendre d'abord le résumé rapide, qui a son utilité comme ensemble et point de départ général.

Routes départementales.

Nos 24 routes départementales, pour leurs 654 kilomètres achevés, exigeaient, au chiffre de 38 c. par mètre, une somme de 291,118 fr. pour leur

entretien. Il y a deux ans que vous avez, sur ma proposition, Messieurs, élevé ce chiffre de 32 à 38 c. Nous ne pouvons l'accroître dès à présent, et le bon état même de ces routes, les soins qu'y donne le service des ponts-et-chaussées, nous garantissent qu'une sévère et attentive économie aidant, nous pourrions arriver ainsi jusqu'au moment où la fin de leur entreprise nous mettra à même de déterminer un chiffre normal et permanent.

Nos 17 routes stratégiques, sur un parcours achevé de 281,278 kilomètres, s'entretiennent par 42 centimes par mètre.

Nos 8 routes impériales, dont le crédit général a été diminué par l'Etat de 6,000 fr. en 1853, obtiennent encore près de 80 c. par mètre courant. La condition spéciale et la largeur de ces communications de premier ordre, exigent que ce chiffre ne soit pas réduit.

Agents-voyers cantonnaux.

Vous avez bien voulu admettre, l'année dernière, la création d'agents-voyers cantonnaux, et laisser entrevoir dès ce moment-là, et dans un avenir prochain et sûr, de grands progrès pour la petite vicinalité, à commencer par le système complet des chemins d'intérêt commun et de débouchés que j'ai classés et que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour composer un personnel, et 18 de ces utiles agents sont aujourd'hui en exercice; mais l'expérience et la nécessité me ramènent à vous proposer, Messieurs, de leur donner 900 fr. au lieu de 700, et de n'en nommer que 22 au lieu 32. Nous trouverons à cela une économie de 2,600 fr.; nous pourrions suffire au service avec ce nombre, et la rétribution minime de 700 fr., qui est absolument insuffisante, pourra ainsi être augmentée. Nous n'organiserons, veuillez le croire, Messieurs, rien de définitif et de satisfaisant sans cela.

Je vous demande donc cette modification, ainsi que quelques augmentations indiquées pour les agents-voyers-adjoints, obligés de grandes courses et des absences qu'ils ne peuvent faire avec leurs traitements actuels.

Je donne une attention personnelle assez suivie, Messieurs, à l'important service vicinal et à ses travaux, pour me permettre d'insister auprès de vous de telle sorte, que l'on puisse en tirer tout le parti possible, et lui faire produire tout le bien que les communes en attendent à juste titre.

Etat de l'entretien général. — Poteaux indicateurs, plaques, bornes.

Vous rendrez, comme nous, je pense, Messieurs, justice au bon entretien de nos routes. Je recommande spécialement, pour les routes impériales, et j'y fais multiplier le plus possible les plantations, en continuant le développement successif de nos poteaux indicateurs, plaques de distance et bornes départementales, que je tiens à faire placer partout où il en faut. Ce travail général, commencé, vous le savez, depuis deux ans, et que la faiblesse des crédits nous force à ralentir, sera complètement exécuté à la fin de 1855. Nous aurons déjà, à l'expiration de l'année courante, placé 193 plaques et 65 poteaux indicateurs.

Travaux neufs. — Sur les routes départementales.

Les travaux neufs que nous continuerons d'exé-

cuter en 1854 sur les routes départementales, pour une somme totale de 214,960 fr., se feraient à Segré, Beaufort, La Ménitrie, Pouancé, Champigné, Martigné, Saint-Florent-le-Vieil, Mûrs, Denée, Rochefort, Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnès, le Lion-d'Angers, Candé, Thouarcé, pour les anciens travaux; et, quant aux routes nouvellement classées en 1852, aux lacunes entre Saint-Hilaire-Saint-Florent et la Mimerolle, — de la Mimerolle aux Toffeaux, — de Coutures à la Main-de-Bois, — du Mesnil à Saint-Florent-le-Vieil, — de Saint-Florent-le-Vieil à la lande Pivin, — de Liré à Drain, — de Drain à Champtoceaux, — et enfin à Saint-Georges-sur-Loire.

Résumé.

Cet exposé sommaire est à sa fin, Messieurs. Vous jugerez, sans peine, que s'il embrasse le cadre entier de vos affaires, il n'a guère énoncé, pourtant, que celles qui, par leur importance, ressortent le plus à la surface. Aucune des autres ne sera pour cela négligée ou omise, et nous en avons pour garantir le soin ordinaire de vos travaux.

Impôt. — Revenus généraux.

Les rapports des chefs de service constatent la rentrée facile de l'impôt, la proportion amoindrie des frais, la progression sensible des produits de l'enregistrement, des postes, des contributions indirectes, et enfin des revenus de toutes sortes, puisque la recette comparée à l'année dernière, s'accroît de:

104,223 fr. pour les contributions indirectes,
196,042 fr. pour l'enregistrement,

8,321 fr. pour les postes; puisque le recouvrement de l'impôt qui, à la fin de juillet 1852, était de 2,988,772 fr. se trouve, à la fin de juillet 1853, de 5,257,619

Recolte.

Nous sommes dans un moment trop voisin de la moisson, pour que l'on puisse, malgré toute l'attention mise à s'enquérir à cet égard, avoir une opinion très-sûre du véritable état des choses, et cette sorte d'incertitude est, d'habitude, pour la plus grande part, dans les appréhensions qui suivent si souvent les récoltes ayant couru des risques, comme celle-ci. Tout s'accorde pour démontrer aujourd'hui que la qualité des blés sera excellente, leur quantité moyenne est faible, mais que l'abondance est grande et remarquable dans les menus grains, et qu'en résumé on peut croire que nous sommes arrivés au maximum des prix, à cette heure. La maladie de la vigne exerce d'un autre côté, des ravages; et, après avoir constaté la prospérité publique, l'accroissement des revenus de l'impôt et de l'industrie, nous ne serons pas sans signaler aussi ces symptômes contraires, dont il faut s'occuper, pour les atténuer autant que possible. Chacun a rendu d'ailleurs pleine justice aux sages et prévoyantes mesures prises par le gouvernement, si vite et d'une manière si suivie, sur la question des grains, de leur introduction, de leur transit, et ces mesures ont provoqué autant d'appréciation générale que de confiance en lui, et de sécurité pour l'avenir.

J'annexerai à mes rapports spéciaux ceux que m'ont adressés, sur ma demande, à l'occasion de votre session actuelle, MM. les ingénieurs en chef, M. le voyer en chef, MM. les directeurs et chefs d'administrations diverses, rapports pleins de documents utiles, que je suis heureux de produire devant vous, ainsi que ceux de MM. les sous-préfets et les cahiers des Conseils d'arrondissement qui contiennent, les uns et les autres, les plus fécondes appréciations. Vous savez, enfin, Messieurs, que je serai à votre disposition, soit dans les commissions, si vous exprimez le désir que je m'y rende, soit dans toutes les séances générales auxquelles je me propose de prendre part. J'ajoute à ce précis la table des rapports numérotés, que j'ai l'honneur de soumettre au Conseil général, et chacun de MM. les membres du Conseil pourra ainsi se rendre compte, dès le premier moment, de l'ensemble du travail. Vos habitudes et un passé fructueux m'autorisent à apprécier d'avance tout le profit que le département et l'administration attendent de vos délibérations.

Nous apprenons que les plans et devis relatifs à la construction de l'hôtel destiné au Général commandant l'Ecole de cavalerie, sont arrivés à Saumur, avec l'approbation de S. E. M. le Ministre de la guerre. Il sera bâti dans les terrains attenants à l'Ecole, et devra être entièrement terminé le 1^{er} novembre 1854.

C'est là une heureuse nouvelle pour Saumur, sous plus d'un rapport, et par ce motif surtout que les ouvriers sont assurés d'avoir de l'ouvrage pour longtemps.

PAUL GODET.

— C'est un ange, dit Léon avec passion.
— Oui, mais aussitôt mariée elle deviendra un démon!
— Vous exagérez tout, mon oncle.
— Je suis tes principes: « On apprend vite l'art de tromper son mari, » m'as-tu dit bien souvent.
— Ainsi, vous me refusez, dit Léon, voulant couper court à cet entretien.
— Oui, positivement. D'ailleurs, tu sais que j'ai promis la main de Cécile...
— Au fils du marchand de fer de Brives...
— La Gaillarde... ajouta l'oncle en riant.
— Ce doit être une bête, dit Léon avec hauteur.
— Raison de plus, ça fera un bon mari...
— Ce mariage est impossible, dit Léon en s'animant.
— Vraiment, et pourquoi cela, monsieur mon neveu?
— Parce que je ne partirai pas et que je l'empêcherai...
— Ah! bah! tu deviens fou...
— Ce que je vous dis-là est exact... Je le ferai...
Il y eut un nouveau silence.
— Réfléchis bien, mon garçon, dit M. Mongereau finement... Un homme ne change pas ainsi de conviction du jour au lendemain. Prends garde, tu as des amis à Paris qui ne manqueront pas de crier à la désertion... Quand on s'est fait le propagandiste d'une doctrine, bonne ou mauvaise, il faut avoir le courage de son opinion et ne pas fouler aux pieds ses principes, pour les

beaux yeux d'une petite fille...
Et M. Mongereau sortit gravement pour ne pas éclater de rire.
Le comte Léon de Plais resta atterré.
— Lui aussi, dit-il, se moque de moi!...
Au fait, c'est justice, ils me rendent la pareille. Et si Dorine était là, elle pourrait me dire:
« Juste retour, Monsieur, des choses d'ici-bas; »
Vous ne vouliez pas croire—et l'on ne vous croit pas!
Il monta dans sa chambre et ne descendit pas de la soirée.

(La suite à un prochain numéro.)

BOURSE DU 25 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 105 10.
3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 80.

BOURSE DU 26 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 105 25.
5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 80 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Mercredi, c'était la distribution à l'École des Frères. Le temps n'était pas favorable pour une fête en plein air, et pourtant, comme chaque année, la cour, les jardins, les appartements, les murs même, ne suffisaient pas pour contenir l'innombrable quantité de parents et d'amis des enfants qui venaient témoigner à ceux-ci de l'intérêt et de l'amitié qu'ils leur portent, et aux bons Frères de la sympathie qu'ont pour eux tous les hommes qui comprennent que l'avenir du pays repose sur la bonne éducation que recevra la génération actuelle. Sur l'estrade, avec les pères des enfants, et au milieu d'eux, on remarquait M. le Sous-Préfet, M. l'Adjoint du Maire, MM. les Curés de la ville, MM. les Délégués cantonnaux, et une foule de personnes notables.

Comme d'usage, la fête a commencé par la récitation de dialogues, sur des matières relatives aux études. Il nous serait impossible de dire tout le bonheur, toute l'hilarité qui ont dominé l'assemblée, alors que le jeune Dugrip débitait ses spirituelles saillies sur le système métrique. — Il était, à chaque instant, interrompu par les rires et les applaudissements de l'auditoire.

Ces dialogues terminés, M. le Sous-Préfet a prononcé le petit discours que nous reproduisons ici :

« Il y a un siècle et demi environ, alors qu'aucune école n'était ouverte aux déshérités de la fortune, un homme, simple et pieux, apparaît pour le bonheur de l'humanité. Il appelle, au nom de Dieu, au nom du pauvre, au nom du riche même, ceux de ses semblables, ambitionnant comme lui de se dévouer au service de l'enfance. Sa voix est entendue. Bientôt les enfants accourent, se pressent autour de lui, et son œuvre admirable est fondée !

» Grâce vous soient rendues, vénérable De la Salle ! Votre nom vivra dans la mémoire de toutes les générations.

» Cette institution a eu, comme tout ce qui doit durer, ses assauts et ses épreuves. Plus d'une fois, l'orage a grondé sur son faite, et le sol a tremblé sous sa base ; mais, pareille au chêne robuste, elle a résisté. Les vents et la tempête n'ont fait qu'en consolider les racines dans la terre féconde qui l'a nourrie, qui l'a vue naître.

» C'est surtout depuis vingt-cinq ans que l'œuvre des Frères s'est répandue de toutes parts. A l'heure qu'il est, elle promène ses immenses bienfaits sur la face de l'Europe, de l'Asie et jusque dans les savanes du Nouveau-Monde ; partout les écoles surgissent, se multiplient, et, déjà en France, plus de 250 mille enfants reçoivent les leçons de ces envoyés de la Providence, de ces ambassadeurs obscurs, qui, après avoir porté longtemps l'humble épithète de *Frères ignorants*, sont salués aujourd'hui du titre glorieux de *Frères de la Doctrine Chrétienne* !

» Je tenais, mes enfants, à vous faire connaître, en quelques mots, l'origine et la marche de cette institution, la plus généreuse, la plus méritante aux yeux de Dieu et des hommes. Elevés par les disciples de l'immortel De la Salle, vous trouvez en eux les modèles du dévouement le plus parfait, de l'abnégation la plus entière ; aussi bien, en faut-il du dévouement et de l'abnégation, pour persévérer dans la tâche difficile où ils vivent et meurent, sans avoir connu de la vie autre chose que les ronces et les épines.

» Mes enfants, jamais vous ne leur rendrez, à ces bons maîtres, ce qu'ils auront fait pour vous ; mais du moins, entourez-les de votre affection, de votre respect. Je ne vous le demande pas pour eux, car, ce n'est pas ici-bas qu'ils attendent leur récompense ; mais je vous le demande pour vous-mêmes, afin que vous vous honoriez par le sentiment qui honore le plus l'homme, la reconnaissance !

» Et puis, écoutez un conseil que je vais vous donner, un conseil d'ami, de magistrat et de père. Ne vous bornez pas à les respecter, tant que vous êtes sous leur direction. Lorsque vous aurez fini vos études, demandez à ces bons Frères de rester les guides de votre jeunesse, les amis de votre vie entière. Si quelque jour vous éprouvez de ces amères déceptions qui brisent le cœur ; si Dieu vous envoie de ces cruelles épreuves qui sont souvent d'utiles enseignements, vous aurez besoin dans ces tristes circonstances de vous appuyer sur le sein d'un ami. Eh bien ! allez trouver ces dignes mentors de votre enfance ; ils vous presseront sur leur cœur. Intelligents de vos véritables besoins, ils vous mettront en garde contre de dangereux entraînements, contre de funestes illusions, et vous puiserez dans leurs paroles des consolations pour tous vos chagrins, des remèdes pour toutes vos blessures.

» Frères de la Doctrine Chrétienne, vous n'avez pas besoin de mes éloges, je le sais. Le sentiment qui vous inspire vous a placé trop haut pour qu'ils puissent vous atteindre ; mais c'est un devoir pour moi de proclamer devant le peuple de Saumur que vous avez

toute l'estime, toute la reconnaissance des magistrats de la cité, et qu'ils sont heureux de voir entre vos mains cette intéressante jeunesse, espoir de l'avenir.

» Poursuivez votre œuvre de régénération. En ce moment, où, sous la main du Prince accomplissant une mission providentielle, les ruines morales se relevent, et où les brèches faites à la religion et à l'autorité se réparent, la Patrie attend de chacun de ses enfants une pierre pour la consolidation de l'édifice social ; elle attend de vous, dépositaires de ses trésors les plus sacrés, que vous continuiez à former l'esprit de ces enfants, à l'orner de connaissances vraiment utiles, et surtout, à faire pénétrer dans leur cœur les sentiments chrétiens qui sont dans le vôtre.

» Mes chers enfants, dans quelques instants, vos efforts et vos progrès vont recevoir une publique récompense. Vos noms, proclamés devant cet auditoire nombreux, répétés ensuite par les journaux de l'arrondissement, resteront dans tous les souvenirs. Il sera parlé de vous dans les familles, et vous serez cités, pour exemple, à ceux qui vont rentrer chez leurs parents, les mains vides de livres et de couronnes. Ce sont là, sans doute, de légitimes motifs pour flatter votre amour-propre ; mais que le succès n'enfle pas votre cœur ! Défendez-le surtout d'une présomptueuse vanité. Faites en sorte que vos rivaux demeurent vos amis ; relevez vous-mêmes le courage des vaincus, en leur rappelant que la fortune est journalière, et qu'il n'est pas d'obstacles dont ne triomphent le travail, la patience et l'application. En un mot, n'oubliez pas que la modestie dans le succès est la marque tout à la fois d'un bon esprit et d'un bon cœur.

» A la sortie de cette enceinte, vous allez vous précipiter dans les bras de vos mères. Heureux ou malheureux, vous n'en recevrez pas moins une part égale de caresses. Elles seront pour les uns une douce récompense, pour les autres un encouragement, pour tous la confirmation de la touchante pensée exprimée dans ces beaux vers :

« Oh l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie !
» Pain merveilleux, qu'un Dieu partage et multiplie,
» Table toujours servie au paternel foyer,
» Chacun en a sa part, et tous l'on tout entier ! »

Ce discours de M. le Sous-Préfet a été écouté avec la plus respectueuse attention ; chacune de ces nobles paroles, qu'il prononçait avec son cœur plein de feu et sa conviction religieuse, saisissait l'assemblée d'admiration ; aussi à peine en avait-il prononcé le dernier mot qu'il fut couvert d'applaudissements prolongés.

Après ce discours a eu lieu la distribution des prix ; nous ne pourrions publier que mardi le nom des lauréats.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 26 août.

Le *Moniteur* publie un décret promulguant la convention d'extradition conclue entre la France et le duché de Nassau.

M. Paul de Maupas, maître des requêtes, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les ministres présents à Paris se sont réunis hier en conseil, sous la présidence de M. le ministre de la justice. — Havas.

L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de quelques personnes de leur maison, sont sortis hier, à deux heures, dans un char-à-bancs, et se sont rendus au bassin, où ils se sont embarqués sur le bateau à vapeur le *Pélican*. LL. MM. ont fait une promenade en rade qui a duré environ deux heures. A leur retour, elles sont montées en voiture et se sont dirigées du côté de Neuville. Elles sont rentrées en ville, vers six heures, par la rue du Pollet. L'Empereur conduisait lui-même sa voiture. Partout sur leur passage l'Empereur et l'Impératrice ont rencontré dans la foule des témoignages de déférence et de respect.

Presque tous les membres de la famille impériale vont être réunis. Le prince Jérôme, ainsi que l'annonce le *Courrier du Havre*, est parti de cette ville pour se rendre auprès de l'Empereur. S. A. I. le prince Napoléon s'apprete, de son côté, à quitter Paris, pour venir également à Dieppe.

L'incognito est toujours strictement observé. Cependant, l'Empereur aurait consenti à recevoir le conseil général de la Seine-Inférieure, qui doit prochainement se rendre à Dieppe. — Havas.

Une dépêche récente du ministre de la marine, dit l'*Indicateur de Rochefort*, prescrit de terminer sans retard trois des vaisseaux qui sont sur les chantiers : l'*Ulm*, le *Louis XIV* et le *Turenne*, pour les mettre à la mer prochainement et les remplacer sur les cales par de nouveaux vaisseaux. La même

dépêche prescrit la confection, à Rochefort, d'une machine à hélice de la force de 900 chevaux, pour l'un de ces vaisseaux. Si le personnel en ouvriers n'est pas assez considérable, dit la dépêche, il y sera pourvu par des levées. — Havas.

Quelques rassemblements de femmes ont eu lieu à Gènes, le 22 août, à l'occasion de la cherté du pain ; il y a eu quelques désordres, mais ils ont été bientôt comprimés. La tranquillité publique n'a pas été troublée ultérieurement. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Gazette du Midi*, du 23 août :

» Les pèlerins de Terre-Sainte, actuellement réunis à Marseille, sont montés, ce matin, à Notre-Dame-de-la-Garde. Ils doivent partir, demain, à bord du paquebot-poste l'*Alexandre*.

On sait que la pieuse caravane est conduite par M^r Forcade, évêque de Samos. Elle a, en outre, ses président et vice-président laïques. Sur quarante pèlerins, on compte huit ecclésiastiques, parmi lesquels l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris.

Le trésorier et le premier organisateur du voyage est un Anglais converti, M. Wakley, fixé à Jérusalem, où il remplit les charitables fonctions de secrétaire d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. — Havas.

— On discute beaucoup, en Angleterre, sur l'utilité des moustaches. Les vieux officiers ne peuvent pas tolérer qu'on veuille donner aux soldats anglais la même physionomie qu'à ceux du continent. Ils protestent contre les moustaches qui cependant commencent à paraître dans les rangs de l'armée. Les médecins sont intervenus et on discute chaudement sur cette matière intéressante. — Havas.

— Ainsi que nous l'avions prévu, le Jardin-des-Plantes a été envahi par une foule fabuleuse, empressée de faire sa première visite à l'hippopotame nouvellement arrivé. Celui-ci a montré, à ce qu'il paraît, la plus grande complaisance pour faire jouir le public de ses petits talents et des nombreux agréments attachés à sa personne. A dix heures il a fait ses premières ablutions dans le bassin des Eléphants, en présence du ban et de l'arrière-ban des naturalistes.

Si la nature semble avoir épuisé ses grâces dans la structure du cheval, du chien, de la gazelle et de l'oiseau, elle semble avoir aussi épuisé le génie du laid dans l'hippopotame. Qu'on se figure un énorme porc avec de courtes jambes d'éléphant et une tête à faire peur, ne ressemblant à aucune tête d'animal quelconque, et l'on aura la représentation vivante de l'hippopotame. Du reste, avec des formes aussi repoussantes, ce gigantesque amphibie est d'une douceur, d'une intelligence non moins phénoménales. Il aime à la folie qu'on lui caresse de la main son museau monstrueux ; il vient dès qu'on l'appelle, il s'en va plonger et barboter dès qu'on le lui dit. Pour manger, il ouvre sa large gueule toute charnue et ressemblant assez à celle du marsouin, sauf les dents. On lui jette dedans un morceau de pain, des feuilles de salades et le tout est avalé sans mâcher. L'intéressant sujet pèse déjà 300 kilogrammes, bien qu'il ne soit âgé que de 11 mois. Il paraît très-attaché aux deux cornacs abyssiniens qui l'ont amené, mais il est déjà familiarisé avec les employés et les professeurs du Jardin-des-Plantes. Il paraît beaucoup aimer surtout les gardiens qui portent un uniforme militaire. Le rhinocéros, les trois girafes, les deux éléphants, les dix lions et les vingt-cinq ours sont complètement abandonnés pour le curieux amphibie. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION de l'entreprise des Pompes Funèbres, pour six années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1854.

En l'Hôtel de la Mairie de Saumur, dans la salle ordinaire du Conseil, il sera procédé, le samedi 10 septembre 1853, à deux heures de l'après-midi, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'entreprise des Pompes Funèbres en cette ville.

Toute personne concourant à l'adjudication devra justifier, au Maire de Saumur, de sa moralité et de sa solvabilité, par un certificat du Maire de la commune de son domicile.

D'ici au jour fixé pour l'adjudication, on pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'arrêté y-relatif, au secrétariat de la Mairie.

A l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 23 août 1853.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

Dissolution de Société.

D'un acte sous signatures privées, intervenu entre M. Louis Chivert, négociant, demeurant à Saumur, et MM. Joseph et Charles Delaunay frères, aussi négociants, demeurant en la même ville, le 16 août 1853, enregistré à Saumur le 25 du même mois, n° 75, v°, cases 2 et 3, par M. Touchard qui a reçu 5 fr. 50 pour les droits, il appert: 1° que la société constituée à Saumur entre les sus-nommés, par acte devant M^e Dion, notaire à Saumur, le 21 janvier 1848, est et demeure dissoute à partir du 16 août 1853, à l'égard de M. Chivert, qui consent à se retirer de ladite société; 2° que MM. Delaunay frères restent seuls associés de la maison de commerce qui faisait l'objet de ladite société.

Pour extrait conforme:

Signé: CHIVERT,

Signé: J. DELAUNAY,
(508) Signé: Ch. DELAUNAY.

Par acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 18 juillet 1853, M. JUSTIN MARILLET, ancien huissier près le Tribunal civil de Saumur, à la résidence de Montreuil-Bellay, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions, il était dans l'intention de retirer la somme par lui versée au Trésor, pour lui servir de cautionnement en cette qualité. (431)

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Lundi 29 août 1853, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Plé, commissaire-priseur, en la maison de M. Sirbain, restaurateur, rue Beaurepaire, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Lits, matelas, couettes, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, tables, chaises, comptoir et banquette, pendules, glaces, fauteuils, commode, buffet, belle table de salle à manger, à ralonges, dessus de table en marbre, bouteilles vides, cristaux, porcelaine, batterie de cuisine, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (509)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 11 septembre 1853, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Située à Saumur, montée du Château, rue de l'Echelle, n° 2.

Cette maison consiste en une chambre au rez-de-chaussée, à cheminée, grenier au-dessus, couvert en ardoises, et cave voûtée, au-dessous de ladite chambre.

Elle joint d'un côté et par derrière les Frères de la Doctrine chrétienne, d'autre côté M^{me} Brunet, par devant la rue.

S'adresser à MM. MALBOIS, menuisiers, qui habitent ladite maison, Et à M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange, n° 26. (510)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, faisant l'encoignure des rues du Temple et du Paradis,

Occupée en partie par M. Pasquier, ancien menuisier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (511)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854

UNE

MAISON avec REMISE et ÉCURIE,

Située sur le Quai,

Occupée par M. Moriceau, huissier. S'adresser à M. POITVIN, horloger-bijoutier, marchand d'optique. (512)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE PAILLE.

Le samedi 3 septembre 1853, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de paille, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (503)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE DOMAINE

de la

GRANDE-VIGNOLLE

Situé communes de Turquant et de Montsoreau, à 8 kilomètres de Saumur, à 6 heures de Paris, traversé par la route de Saumur à Chinon et à Limoges.

Maison de maître et de vigneron sur les coteaux pittoresques de la Loire, vues admirables, rotonde, terrasses, jardins, serres, verger, clos de vigne de 5 hectares 45 ares, dans les meilleurs crus des vins blancs mousseux de Saumur; prairies naturelles, terres labourables; contenance totale, 26 hectares 82 ares 50 centiares.

Produit net, année moyenne, 4,500 francs.

S'adresser, à Saumur, audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (488)

Une Maison de Commerce de cette ville DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉ

Rouennerie, toile et épicerie parfaitement situé dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. FIÈVRE, négociant à Saumur. (483)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre ou le 25 décembre 1853,

Une MAISON, nouvellement restaurée, sise à Saumur, rue des Payens, n° 13; cours, écuries, remises et dépendances.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange, 26. (504)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS

UNE PROPRIÉTÉ

Située à St-Florent, rue Haute-de-St-Florent, à peu de distance de l'Eglise.

PREMIER LOT.

Le 1^{er} lot, ayant une façade sur la rue Haute de Saint-Florent et une autre façade sur la rue Neuve conduisant au chemin du Cimetière, se compose de maisons, caves avec pressoir, cours et jardins, d'une contenance totale de 6 ares 80 centiares.

2^e LOT.

Ce lot, ayant une façade de 40 mètres 30 centimètres sur la rue Neuve, contient 11 ares de terrain propre à bâtir.

3^e LOT.

Même étendue de terrain, actuellement en vigne, avec une façade de 35 mètres 40 centimètres, sur la rue Neuve.

4^e LOT.

Ce lot, situé à la suite du précédent, contient aussi 11 ares, il a une façade de 30 mètres 50 centimètres sur la même rue Neuve.

5^e ET DERNIER LOT.

Enfin le 5^e lot contient 9 ares 58 centiares; il a une façade sur la rue Neuve de 33 mètres 20 centimètres, et une autre sur le chemin dit du Cimetière.

Ces terrains, propres à bâtir, sont entourés de murs de clôture de trois côtés; ils sont en partie plantés de vigne et d'arbres fruitiers en plein rapport; ils proviennent de l'ancienne propriété de feu M. Chalopin.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

On pourra prendre possession de suite.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter:

1^o A. M. le V^o DE LA FRÉGEOLIERE, à Saint-Florent;

2^o Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (487)

A CÉDER

MAGASIN

d'Épicerie, débit de Vin et d'Eau-de-Vie, etc.,

Situé Grand'Rue et faisant l'angle de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulangier, qui en est le propriétaire. (439)

ADJUDICATION SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX.

Le mardi 13 septembre 1853, à midi, à Napoléon-Vendée, il sera, en l'étude de M^e BUET, notaire, en présence de M^e SARREBOURSE-D'AUDVILLE, notaire à Nantes, procédé à la vente aux enchères:

1^o Du Domaine de la BÉDOUARE, sis commune de la Jonchère et communes voisines, canton des Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée), contenant 81 hectares 62 ares 09 centiares, dont plus de 40 hectares en prés et pâtures. L'ancien propriétaire avait trouvé plus de 130,000 fr. Ce Domaine est propre à être vendu avantageusement en détail. — Mise à prix réduite 89,000 fr.

2^o De L'ABBAYE DES FONTENELLES, comprenant deux métairies, deux borderies, une réserve; le tout sis commune de Saint-André-d'Ornay, à quatre kilomètres de Napoléon, contenant 91 hectares 35 ares 25 centiares. Ruisseau pouvant faire marcher une usine. — Mise à prix réduite. 88,000 fr.

L'AGRICULTURE,

bulletin commercial-agricole.

COURRIER DES HALLES — ÉCHOS DES MARCHÉS.

Cours officiels et authentiques de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef: M. JACQUES-VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Edition quotidienne, un an, 28 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 18 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.